



**PRÉFÈTE
DES LANDES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

25 mai 2021



Le plan de relance dans les Landes

Lettre d'information n°11

SOMMAIRE

ÉCOLOGIE	2		
Le bon bilan carbone dans l'agriculture.....	2		
Nouveau guichet pour les agro-équipements.....	3		
COMPÉTITIVITÉ	3	COHESION	4
Ecoles de production	3	Jeunesse.....	4
Numérisation des associations.....	4	Inclusion : lancement de l' appel à projets.....	5
Guide pour les TPE/PME.....	4		



Cette lettre d'information présente les mesures actuellement disponibles au sein du volet écologie du plan de relance dédiées aux agriculteurs.

Le bon bilan carbone dans l'agriculture

L'agriculture a un rôle important à jouer dans la lutte contre le changement climatique, à la fois à travers la réduction de ses émissions mais également en jouant un rôle de puits de carbone à travers le stockage de carbone dans les sols, la biomasse, etc. Elle constitue ainsi un maillon essentiel dans la stratégie d'atteinte de l'objectif de neutralité carbone à l'horizon 2050 et se trouve affectée elle-même par les effets du changement climatique (augmentation de la température, variabilité accrue des conditions météorologiques, événements climatiques extrêmes).

C'est pourquoi France Relance offre à chaque exploitant nouvellement installé la possibilité de construire une stratégie carbone adaptée. L'objectif est de dresser un bilan permettant aux agriculteurs d'identifier les mesures concrètes à prendre en faveur de l'environnement, tout en veillant à leur intégration au projet économique des exploitations.

Détail du bilan carbone

Les agriculteurs récemment installés ont la possibilité de réaliser un diagnostic de réduction des émissions de gaz à effet de serre (GES) et du potentiel de stockage de carbone de leur exploitation. Ce diagnostic sera complété par l'élaboration d'un plan d'actions suivi d'un accompagnement. Le plan d'actions s'appuiera sur les méthodes du Label Bas Carbone validées lorsqu'elles existent, afin de permettre aux agriculteurs de valoriser financièrement leur engagement en faveur du climat.

Cette mesure vise également à accompagner le déploiement du Label Bas Carbone sur le territoire national. En effet, les agriculteurs souhaitant valoriser financièrement leur engagement pour le climat pourront se tourner vers cet outil de certification des réductions d'émissions développé par le ministère de la transition écologique.

Bénéficiaires éligibles

Cette aide s'adresse aux agriculteurs installés depuis moins de 5 ans (date d'affiliation à la MSA faisant foi), que ce soit dans un cadre individuel ou en société (GAEC, EARL, SCEA, etc.).

Calcul de l'aide

Le dispositif est subventionné à hauteur de 90%. Aucune avance de trésorerie n'est demandée. L'exploitant ne devra participer qu'à hauteur de 10%, soit une participation de l'ordre de 200-250 €.

Procédure

Dès le début du mois de mai, les exploitants agricoles peuvent faire une demande directement auprès des opérateurs sélectionnés par le ministère de l'agriculture et de l'alimentation et l'ADEME pour la mise en œuvre des bilans carbone. Les opérateurs retenus en Nouvelle Aquitaine sont :

- les chambres d'agriculture,
- le réseau PERI-G CERFRANCE,
- les coopératives Maisadour, LurBerri, Val de Gascogne, Agro d'OC, Océalia, Opalim, Cavac.

Pour plus d'informations, vous pouvez consulter le site du ministère de l'agriculture, à la page : <https://agriculture.gouv.fr/france-relance-diagnostic-carbone-vers-la-decarbonation-des-exploitations-agricoles-0>

Nouveau guichet pour l'acquisition d'agro-équipements

Le nouveau dispositif pour l'acquisition d'agroéquipements par les professionnels de la filière des protéines végétales est ouvert. Ouvert le 17 mai et doté de 20 millions d'euros grâce au plan France Relance, il vient accélérer la mise en œuvre de la stratégie protéines végétales.

Le premier guichet lancé fin janvier a suscité un vif intérêt et a déjà permis de mobiliser 20 millions d'euros pour plus de 1 160 demandeurs (encore en cours d'instruction). Avec l'ouverture d'un nouveau guichet, l'enveloppe initiale a été doublée. Il cible spécifiquement les équipements dédiés à la culture des oléoprotéagineux mais également les sursemis de légumineuses fourragères. Il permettra enfin de financer une partie des dossiers déposés en janvier qui n'avaient pu être retenus, mais également de soutenir les nouvelles demandes d'agriculteurs.

Le plan protéines végétales contient trois priorités :

- réduire notre dépendance aux importations de matières riches en protéines, notamment le soja importé de pays tiers ;
- améliorer l'autonomie alimentaire des élevages, à l'échelle des exploitations, des territoires et des filières ;
- développer une offre de produits locaux en matière de légumes secs (lentilles, pois chiche, haricots, fèves, etc ...)

Pour plus d'information, cliquez [ici](#).

COMPÉTITIVITÉ

Les écoles de production

Les « écoles de production » sont des écoles techniques privées, reconnues par l'Etat, qui offrent en complément des lycées professionnels et des CFA, une « troisième voie » de formation, à tous les jeunes dès 15 ans qui veulent apprendre autrement leur métier, et pour lesquels le système éducatif classique se révèle inadapté.

Chaque école de production fonctionne à la fois comme une école et une entreprise. Encadrés par des maîtres professionnels, issus du métier, les jeunes se voient confier la fabrication de commandes passées par de vrais clients.

Aujourd'hui, il existe 35 écoles de production, principalement dans le secteur industriel (usinage, chaudronnerie, métallerie, électricité industrielle, textile, ...). Elles offrent des formations diplômantes (CAP, BAC pro) avec un taux de réussite moyen de 93 % et proposent une sortie positive, soit vers l'emploi, généralement dans les entreprises clientes de l'école (5 à 6 promesses d'embauches en moyenne), soit en poursuite d'étude, en apprentissage principalement.

Les écoles de production s'inscrivent ainsi comme une solution complémentaire pour les jeunes dès 15 ans pour agir contre le décrochage scolaire, les entreprises qui souhaitent recruter sur des métiers en tension, les territoires qui veulent favoriser le développement industriel et promouvoir l'emploi des jeunes.

Dans le cadre du plan France Relance, et du fonds d'accélération des investissements industriels dans les territoires qui s'inscrit dans ce même programme, ce sont déjà 11 projets de création ou d'extension d'écoles de production qui sont soutenus ou en passe d'être soutenus par l'État, pour 5,1 millions d'euros de subventions.

Fort de ce succès, les moyens de l'État et de la Banque des territoires à destination des Ecoles de production à vocation industrielle seront renforcés.

L'appel à manifestation d'intérêt « Ecoles de production » offrira aux lauréats un accompagnement « sur mesure » tout au long du projet de lancement de l'école.

Les collectivités locales et les industriels sont invités à déposer leur candidature avant le 15 octobre 2021 sur la plateforme en ligne dédiée soit pour des projets non matures nécessitant un soutien à l'ingénierie, soit pour des projets matures nécessitant un soutien en financement de l'État ou de la Banque des Territoires.

Pour plus d'information, cliquer [ici](#).

Numérisation des associations

Afin de favoriser la transformation numérique des TPE, France Num met à disposition une aide de 500 € qui permet de couvrir les dépenses de numérisation. Cette subvention est désormais étendue aux associations employeuses ou assujetties aux impôts commerciaux.

Ainsi, le dispositif est étendu à tous les secteurs d'activité des associations sous les conditions suivantes :

- elles sont assujetties aux impôts commerciaux ou elles emploient au moins un salarié
- elles ont débuté leur activité avant le 30 octobre 2020
- elles sont à jour de leurs obligations sociales et fiscales
- elles ont un chiffre d'affaires annuel ou un total de bilan n'excédant pas 2 millions d'euros hors taxes.

Pour bénéficier du chèque France Num, il faut avoir engagé des dépenses de numérisation à hauteur de 450 € minimum, entre le 30 octobre 2020 et le 30 juin 2021. Cette subvention forfaitaire est à faire valoir sur l'achat d'une prestation d'accompagnement à la transformation numérique ou sur l'achat d'une solution notamment pour vendre ou communiquer à distance avec des clients ou pour promouvoir son activité sur internet.

Pour plus d'information, cliquez [ici](#).

Guide pour les TPE/PME

Dans le contexte de crise sanitaire et économique, de nombreuses mesures ont été mises en place par le Gouvernement pour les TPE et PME dans le cadre du Plan de relance.

Un guide vient d'être mis en ligne sur le site du ministère de l'Économie, des Finances et de la relance présentant les calendriers, les processus de mise en œuvre, ou encore les liens utiles.

Ce guide est disponible [ici](#).

COHESION

Jeunesse

Culture, emploi, logement, santé, permis de conduire, vacances, etc. Les aides destinées aux moins de 30 ans sont nombreuses et parfois mal connues de ces derniers. Pour répondre améliorer leur visibilité, le ministère du Travail, de l'Emploi et de l'Insertion vient de publier un simulateur qui permet en quelques clics de trouver toutes les aides adaptées à sa situation.

Cette plateforme est accessible [ici](#).

Ce nouveau service vient enrichir l'offre mise à disposition des jeunes sur 1jeune1solution.gouv.fr, pour que chaque jeune trouve la solution qui lui convient avec :

- l'accès à [200 000 offres d'emploi et d'alternance](#) sélectionnées pour les jeunes ;
- l'accès à près de [20 000 offres de stage](#) ;
- Un [module gratuit d'enregistrement de vidéo de motivation](#) pour accompagner vos candidatures ;
- l'inscription à l'un des [1 500 évènements d'information ou de recrutement](#) ;
- une ligne téléphonique d'écoute et de conseil à destination des parents et des jeunes : 0 0801 010 808.

Ces aides s'inscrivent dans le cadre du [plan "1jeune,1solution"](#), porté par France Relance.

Inclusion : lancement de l'appel à projets

Les structures d'insertion par l'activité économique (SIAE) jouent un rôle majeur dans la lutte contre le chômage de longue durée en accompagnant des personnes qui connaissent des difficultés sociales et économiques dans l'accès ou le retour à l'emploi.

Le plan de soutien et de développement déployé dans le secteur de l'IAE en 2020, à hauteur de 220 millions d'euros, a permis de préserver les 140 000 emplois existants tout en engageant **la création de 34 000 emplois supplémentaires. 2300 projets de toutes tailles et dans tous les territoires ont ainsi été soutenus.**

L'appel à projets 2021 a pour objectif de poursuivre l'accompagnement des SIAE dans leurs projets de développement et créer 30 000 emplois supplémentaires.

Les structures sont invitées une nouvelle fois à candidater et proposer des projets créateurs d'emplois sur leur territoire. Une attention particulière est apportée aux **filières de la relance** comme le **recyclage et la propreté, l'alimentation et la logistique durables, la mobilité solidaire, les métiers du grand âge et de l'autonomie, l'économie circulaire, le numérique et l'industrie.**

Différentes formes de **groupements** sont encouragées, y compris avec des entreprises classiques ou avec des facilitateurs d'achats inclusifs (plateformes inclusives, clauseurs, centrales d'achats, branches...). Les lauréats du plan 2020 sont également éligibles à condition d'avoir réalisé au moins 20% de leur objectif emploi 2021 à la date de candidature.

Les **territoires prioritaires** font l'objet d'un taux de prise en charge jusqu'à **75%** du coût total du projet : les quartiers politiques de la ville, les zones de revitalisation rurale, les outre-mer ainsi que les zones non couvertes par des SIAE.

Quel est l'engagement financier de l'Etat ?

L'Etat engage un budget total de 162,5 millions d'euros dont :

- **150 millions** d'euros pour les projets génériques
- **12,5 millions d'euros dédiés aux projets** de mobilité solidaire.

Dépôt du dossier de candidature : à partir de début mai et à échéance du 15 juin 2021.

Date de sélection des projets : fin juillet 2021.



Retrouvez l'ensemble des mesures du plan de relance sur

planderelance.gouv.fr